



## RÈGLEMENT OFFICIEL – SÉLECTION / COMPÉTITION

La prochaine édition du FIPADOC se tiendra à Biarritz du **vendredi 20 au samedi 28 janvier 2023**.

Le règlement suivant s'appliquera exclusivement à l'édition 2023 du Festival.

Les inscriptions pour le FIPADOC ouvrent le 1er juin 2022. Toutes les formes narratives du documentaire et les formats du court à la série sont acceptées dans les conditions ci-après.

La date limite d'inscription est fixée au **14 octobre 2022**.

### 1. PROGRAMME ET ÉLIGIBILITÉ

Le Bureau des films du FIPADOC ([films@fipadoc.com](mailto:films@fipadoc.com)) coordonnera les inscriptions et la sélection officielle.

Le Comité de sélection du FIPADOC supervisé par la directrice artistique sélectionne les œuvres et choisit la sélection dans laquelle les films seront présentés en compétition ou hors compétition. Le réalisateur, le producteur ou le distributeur ont la possibilité d'accepter ou de refuser la proposition du Comité. Toutefois, après avoir accepté que le film figure dans le programme officiel, il ne sera plus possible de le retirer.

Aucun frais de projection ne sera accordé pour un film sélectionné et éligible à un prix doté.

#### A. Sélections compétitives

Pour pouvoir concourir dans une des sélections compétitives listées ci-dessous, les documentaires doivent :

- Avoir été produits entre le 1er décembre 2021 et le 30 novembre 2022.
- Avoir une durée de **50 minutes** min (à l'exception des compétitions Jeune Création, Courts-métrages et Smart).

✔ Compétition Documentaire international : les films inédits en France peuvent concourir dans cette catégorie. Sont également éligibles les films qui ont été présentés en compétition dans d'autres festivals ou qui ont été diffusés exclusivement sur des plateformes.

✔ Compétition Documentaire national : les films inédits en France (produits pour la télévision, une plateforme ou le cinéma) peuvent concourir dans cette catégorie. Les films qui ont été présentés en compétition dans des festivals organisés hors de France ou les films qui ont été diffusés devant des auditoires restreints en France (à l'appréciation du bureau des films) peuvent également concourir.

✔ Compétition Documentaire musical : films dont la musique (ou la danse) est l'un des personnages principaux. Les films inédits en France peuvent concourir dans cette catégorie. Les films qui ont été présentés en compétition dans des festivals organisés hors de France ou les films qui ont été diffusés devant des auditoires restreints en France peuvent également concourir.

✔ Compétition Impact : les films réalisés dans une optique de défense de la justice sociale, de promotion des droits humains et de la protection de l'environnement peuvent concourir dans cette catégorie.

✔ Compétition Jeune création : les films **d'une durée maximale de 60 minutes**, réalisés dans le cadre d'études ou de programmes de formation. Leur copyright doit dater de 2021 ou 2022. Aucun critère ne s'applique quant au caractère inédit des œuvres en France.

➤ **Compétition Smart** : les expériences numériques françaises ou internationales dont le copyright date de 2021 ou 2022. Aucun critère ne s'applique quant au caractère inédit des œuvres en France. Les webséries font partie de la sélection officielle SMART FIPADOC mais elles sont hors compétition.

➤ **Compétition Court-métrage** : les films **d'une durée maximale de 20 minutes**, français ou internationaux dont le copyright date de 2021 ou 2022 peuvent concourir dans cette catégorie. Aucun critère ne s'applique quant au caractère inédit des œuvres en France.

➤ **Compétition Histoires d'Europe** : les films qui proposent un point de vue précis sur la construction de l'Europe ou sur la vie de ses citoyens peuvent concourir dans cette sélection. Le copyright du film doit dater de 2021 ou 2022. Les films de cette sélection concourent au prix du Jury des Jeunes Européens.

➤ **Panorama de la création francophone** : les films francophones qui ont déjà été présentés / diffusés à la télévision ou sur les plateformes ou au cinéma entre décembre 2021 et novembre 2022. Ces films sélectionnés concourent au Prix du Public.

*Les premiers ou seconds films sélectionnés dans l'une des 4 grandes compétitions sont éligibles au prix Mitrani.  
Les films destinés à une diffusion cinéma et sélectionnés dans l'une des 4 grandes compétitions sont éligibles au prix Ciné+.  
Les films réalisés par une réalisatrice française sont éligibles au Prix pour les Femmes Dans les Médias (PFDM).*

## B. Sélections non compétitives :

Pour ces catégories, les dates de copyright des films ne doivent pas être antérieures à 2021/2022.

➤ **Focus Balte** sur la réalisation de documentaires dans les pays suivants : **Estonie, Finlande, Lettonie et Lituanie**

➤ Sélection **En famille** : les documentaires destinés à un jeune public (8 ans et plus) accompagné des parents.

➤ **Goût du doc** : films autour de la gastronomie et de l'alimentation

➤ **Séances spéciales** : films diffusés hors compétition lors d'événements du FIPADOC.

## 2. JURYS ET PRIX

Les jurys sont désignés et invités par la direction du Festival. Toutes les décisions sont prises à la majorité. Les membres du jury présenteront leur décision dans une déclaration écrite qui sera publiée sur le site web du FIPADOC. La présidente et la directrice artistique du FIPADOC pourront être présentes pendant les délibérations mais ne participeront pas au vote. Toute personne ayant participé à la production d'un film en compétition au Festival 2023 ne peut pas être membre d'un jury.

<https://fipadoc.com/fr/prix-jury>

Tous les prix seront publiés sur le site web du FIPADOC et certains seront annoncés lors de la cérémonie de clôture.

### Les Grands Prix :

Grand Prix Documentaire international

Grand Prix Documentaire national

Grand Prix Documentaire musical

Grand Prix Impact (2 prix)

Prix Jeune Création

Prix Jeune Création/Tënk

Prix Smart

Prix Nouvelles écritures

Prix du Court-métrage

Prix du Jury des Jeunes Européens (sélection Histoires d'Europe)  
 Prix du public (Panorama de la création francophone)

Prix transversaux :

Prix Mitrani (meilleur premier ou second film au sein des 4 Grandes Compétitions)

Prix Ciné+

Prix PFDM

## 3. INSCRIPTIONS

### A. Frais d'inscription

Tous les films doivent être soumis via le formulaire d'inscription en ligne sur FestiCiné ou Shortfilmdepot. Aucune exception ne sera admise.

Tous les dépôts seront soumis au versement de frais d'inscription. Les inscriptions sont confirmées dès réception desdits frais.

Aucun lien envoyé au Bureau des films avant la réception du paiement des frais d'inscription ne sera pris en considération.

Les frais d'inscription sont les suivants :

- 40 € HT / 48 € TTC par film
- 60 € HT / 72 € TTC pour une série/collection documentaire
- 10 € HT / 12 € TTC par film pour les compétitions Courts-métrages et Jeune Création
- 15 € HT / 18 € TTC pour une expérience numérique (unitaire) et pour une web série.

Les inscriptions soumises par des réalisateurs indépendants bénéficieront d'une remise de 50 %. Pour obtenir ce tarif spécial, vous devez joindre au préalable le Bureau des films [films@fipadoc.com](mailto:films@fipadoc.com) (cette remise ne s'applique pas aux courts-métrages).

Les inscriptions dans la compétition Jeune Création (films d'école) soumises par des réalisateurs indépendants seront gratuites. Vous devez à cet effet nous joindre à l'adresse suivante : [campus@fipadoc.com](mailto:campus@fipadoc.com)

### B. Langue

À l'inscription, pour le processus de sélection, les films devront être proposés en version originale avec des sous-titres en anglais et/ou français. Par « version originale », il est entendu la langue dans laquelle le film est produit pour sa diffusion dans son pays d'origine.

### C. Format

Pour les séries documentaires, 3 épisodes au plus pourront être soumis.

Les films doivent uniquement être soumis sous format numérique. Le lien vidéo (avec un mot de passe, si nécessaire) doit être valable jusqu'au 31 janvier 2023. Les DVD ou les clés USB ne seront pas acceptés.

Pour toutes questions, merci de les adresser à :

[films@fipadoc.com](mailto:films@fipadoc.com) pour les sélections officielles

[campus@fipadoc.com](mailto:campus@fipadoc.com) pour les films en compétition dans la Compétition Jeune Création

[smart@fipadoc.com](mailto:smart@fipadoc.com) pour les expériences numériques dans la Compétition SMART

## 4. CRITÈRES APPLICABLES AUX FILMS SÉLECTIONNÉS

### A. Reconnaissance et acceptation des conditions

Une fois la sélection au FIPADOC acceptée, les films ne pourront être retirés de la programmation 2023 du festival. Les films sélectionnés ne pourront pas être présentés en France en dehors des salles de cinéma du Festival avant leur diffusion officielle.

Les réalisateurs et producteurs reconnaissent être titulaires des droits du film proposé.

Les titulaires des droits des films diffusés au FIPADOC **acceptent de faire figurer le logo du FIPADOC sur tous les supports promotionnels** (dossiers de presse, sites web, affiches, bandes-annonces, etc.). Le logo peut être téléchargé sur notre site web.

Lorsque des films primés sont diffusés (télévision, plateforme ou cinéma), une mention officielle du (ou des) prix obtenu(s) doit apparaître à l'écran avant le générique de début. Les titulaires des droits acceptent d'obtenir l'ajout de ladite mention auprès de leur(s) diffuseur(s).

### B. Coordination des copies

- Les films sélectionnés doivent être proposés en version originale et sous-titrés en français et/ou anglais.
- La documentation complète (y compris toutes les informations nécessaires ainsi que les supports écrits et visuels) doit être libre de droits.
- Une bande-annonce et deux affiches imprimées (60x80cm format portrait) seront exigées pour chaque film sélectionné.
- Le fichier de sous-titres final de chaque film sélectionné (DCP ou ProRes) avec sous-titrage en français et/ou en anglais doit être reçu par le FIPADOC avant le **16 décembre 2022**.
- Si la version originale n'est pas la langue française, une liste de sous-titres avec time-code sera demandée pour le sous-titrage électronique en anglais et en français. Le Festival n'a pas pour principe de payer les frais de sous-titrage.

Afin d'éviter des retards et des droits de douane, les colis internationaux contenant les formats de diffusion et d'autres supports associés devront porter la mention « Aucune valeur commerciale. À des fins culturelles uniquement ». En cas d'envoi via un service de messagerie internationale, les droits de douane et autres taxes (le cas échéant) doivent être payés par l'expéditeur. La facture d'expédition doit le stipuler.

Le festival permet l'accès à ces supports dans ses locaux aux professionnels uniquement et à des fins exclusives de documentation, promotion et consultation pendant une période n'excédant pas 6. Les supports de projection seront uniquement retournés sur demande, aux frais du propriétaire.

### C. Filmothèque

Outre les diffusions dans le cadre du Festival, les films présentés dans les sélections compétitives ou dans les sélections non compétitives peuvent être visionnés dans la filmothèque du FIPADOC pendant le Festival et par la suite sur la plateforme FIPADOC En LIGNE (jusqu'à la fin mars). Ce service de diffusion en ligne est exclusivement proposé aux professionnels qui détiennent une accréditation, via une plateforme en ligne sécurisée (CINANDO).

### D. Participation

Le FIPADOC couvrira les frais de déplacement et de logement associés à la présence au Festival d'au moins un représentant de chaque équipe dont le documentaire est sélectionné dans les catégories compétitives. Le Festival demande au représentant de prendre part aux rencontres ou aux séances de questions-réponses ou à des événements similaires en public pendant cette période.

**La présidente du FIPADOC a le pouvoir de trancher sur tout cas de figure non prévu dans le présent règlement. En cas de litige, seule la version française du règlement sera considérée opposable.**

**Le FIPADOC se réserve le droit de modifier le règlement à tout moment.**